



C/36/4

ORIGINAL: français

DATE: 11 septembre 2002

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-sixième session ordinaire
Genève, 24 octobre 2002

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES AU 31 DÉCEMBRE 2001

Mémoire du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 2001 et le rapport du vérificateur des comptes relatifs à l'exercice biennal 2000-2001.

1. Résultatdel'exercicebiennal2000 -2001

Le résultatdel'exercicebiennal2000 -2001estlesuivant:

	<u>Francs</u> [*]
Recettes	6 174 479
Dépenses	<u>6 505 971</u>
Excédentdedépenses	<u>(331492)</u>

Conformémentàl'article5duRèglementfinancierdel'UPOV,l'excédentdedépenses de331 492 francsaétéprélevésurlefondsderéserve.

2. Fondsderoulement

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsiqu'ilressortdubilanau31 décembre2001(annexe A.2decédédocument),ce fonds de roulement s'élève à 435 837 francs. La participation des États, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions du mois de novembre 1972 (document UPOV/C/VI/12, paragraphe 57) et octobre 1992 (document C/26/15, paragraphe 14),estlasuivante:

AfriqueduSud	8333	Israël	4167
Allemagne	41667	Italie	16666
Argentine	4167	Japon	41667
Australie	8333	Kenya	1667
Autriche	12500	Kirghizistan	1667
Belgique	8333	Mexique	6250
Bolivie	1667	Norvège	83 33
Brésil	2083	Nouvelle-Zélande	8333
Bulgarie	1667	Panama	1667
Canada	8333	Paraguay	1667
Chili	1667	Pays-Bas	24999
Chine	4167	Pologne	4167
Colombie	1667	Portugal	4167
Danemark	8333	RépubliquedeMoldova	1667
Équateur	1667	Républiquetchèque	4167
Espagne	8333	Royaume-Uni	41667
Estonie	1667	Slovaquie	4167
États Unisd'Amérique	41667	Slovénie	1667
FédérationdeRussie	4167	Suède	8333
Finlande	8333	Suisse	8333
France	41667	Trinité-et-Tobago	1667
Hongrie	4167	Ukraine	4167
Irlande	8 333	Uruguay	<u>1667</u>
		Total:	<u>435837</u>

* Le mot "francs" signifie francs suisses et les sommes relevées dans ce document ont été arrondies au franc(document C/XII/15,paragraphe 8).

3. Basedescontributions

Le montant de la contribution annuelle de chaque État membre est calculé selon le nombre d'unités de contributions qui lui est appliqué (article 26 de l'Acte de 1961/1972 et de l'Acte de 1978 de la Convention). Le calcul des contributions de 2000 et 2001 a été basé sur le nombre d'unités suivant (voir, à ce sujet, le budget de l'exercice biennal 2000 -2001 (documents C/33/4 et C/33/17)):

	5	unités pour l'Allemagne
	5	unités pour les États-Unis d'Amérique
	5	unités pour la France
	5	unités pour le Japon
	5	unités pour le Royaume-Uni
	3	unités pour les Pays-Bas
	2	unités pour l'Italie
	1,5	unités pour l'Autriche
	1,5	unités pour la Belgique
	1,5	unités pour le Danemark
	1,5	unités pour l'Espagne
	1,5	unités pour la Suède
	1,5	unités pour la Suisse
	1	unités pour l'Afrique du Sud
	1	unités pour l'Australie
	1	unités pour le Canada
	1	unités pour la Finlande
	1	unités pour l'Irlande
	1	unités pour la Norvège
	1	unités pour la Nouvelle-Zélande
	0,75	unités pour le Mexique
	0,5	unités pour l'Argentine
	0,5	unités pour la Chine
	0,5	unités pour la Fédération de Russie
	0,5	unités pour la Hongrie
	0,5	unités pour Israël
	0,5	unités pour la Pologne
	0,5	unités pour le Portugal
	0,5	unités pour la République tchèque
	0,5	unités pour la Slovaquie
	0,5	unités pour l'Ukraine
	0,25	unités pour le Brésil
	0,2	unités pour la Bolivie
	0,2	unités pour la Bulgarie
	0,2	Unités pour le Chili
	0,2	unités pour la Colombie
	0,2	unités pour l'Équateur
	0,2	unités pour l'Espagne (pour l'année 2001)
	0,2	unités pour le Kenya
	0,2	unités pour le Kirghizistan (pour l'année 2001)
	0,2	unités pour le Panama
	0,2	unités pour le Paraguay
	0,2	unités pour la République de Moldova
	0,2	Unités pour la Slovaquie
	0,2	unités pour Trinité-et-Tobago
	0,2	unités pour l'Uruguay
Total:	54,4	unités pour 44 États membres (pour l'année 2000)
	54,8	unités pour 46 États membres (pour l'année 2001)

4. Résumé des principales normes comptables

Le Rapport financier de l'UPOV pour l'exercice biennal 2000-2001 a été établi conformément aux principes énoncés dans la Convention UPOV et le Règlement administratif et financier de l'UPOV, ainsi qu'en application des normes comptables pour le système des Nations Unies telles qu'elles sont définies dans le document des Nations Unies A/48/530, daté du 29 octobre 1993.

5. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document:

- A.1 - comparaison du budget et des comptes de l'exercice biennal 2000-2001 suivie des notes explicatives, les dépenses réparties entre chaque sous-programme ainsi qu'un plan des ressources de l'exercice biennal 2000-2001;
- A.2 - bilan au 31 décembre 2001;
- A.3 - contributions des États membres;
- A.4 - comparaison des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1998-1999 et de l'exercice biennal 2000-2001;
- A.5 - montants des contributions dues au 31 décembre 2001;
- A.6 - comparaison du bilan au 31 décembre 1999 avec le bilan au 31 décembre 2001;
- A.7 - fonds extrabudgétaires;
- A.8 - relevé des recettes et des dépenses et évolution des fonds de réserve et de roulement;
- A.9 - relevé des actifs, passifs, fonds de réserve et de roulement;
- A.10 - évolution des mouvements de trésorerie;

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

6. Le Conseil est invité à examiner et approuver les comptes de l'exercice biennal 2000-2001.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A.1

Comparaison du budget, du budget révisé et des comptes de l'exercice biennal 2000 -2001

	BUDGET INITIAL	BUDGET RÉVISÉ	COMPTES
RECETTES			
Contributions	5836000	5858000	5857588
Publications	70000	70000	61940
Autres recettes*	<u>260000</u>	<u>260000</u>	<u>254951</u>
TOTAL RECETTES	<u>6166000</u>	<u>6188000</u>	<u>6174479</u>
DEPENSES			
Dépenses de personnel i)	3700000	2936000	3196400
Missions de fonctionnaires ii)	350000	350000	412174
Participation de fonctionnaires nationaux et conférenciers ii)	80000	80000	102292
Bourses iii)	20000	20000	-
Services de conférence iv)	230000	200000	146984
Consultants et experts v)	-	290000	416957
Publications vi)	50000	50000	97704
Autres services contractuels	270000	220000	213463
Locaux et entretien	175000	175000	194481
Communication et autres dépenses vii)	1650000	1600000	1658446
Mobilier et matériel viii)	50000	50000	29957
Fournitures ix)	<u>16000</u>	<u>16000</u>	<u>37113</u>
TOTAL DÉPENSES	<u>6591000</u>	<u>5987000</u>	<u>6505971</u>
RESULTAT			
Excédent de recettes viré au fonds de réserve	-	201000	-
Excédent de dépenses prélevé sur le fonds de réserve	<u>(425000)</u>	<u>-</u>	<u>(331492)</u>
	<u>6166000</u>	<u>6188000</u>	<u>6174479</u>

i) à ix): voir la page 2 de ces annexes A

* Y compris la quote -part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, 13 183 francs.

Explication des principales variations entre le budget révisé et les comptes

DÉPENSES

- i) Dépenses de personnel :
Le dépassement de 260 400 francs est dû, principalement, à la création de nouveaux postes des catégories professionnelle et des services généraux.
- ii) Missions de fonctionnaires et participation de fonctionnaires nationaux et conférenciers :
Les dépassements de 62 174 francs et 22 292 francs, respectivement, sont dus au nombre élevé de missions, principalement dans le cadre du sous-programme destiné à la coopération avec les gouvernements d'États membres ou non membres, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- iii) Bourses :
Les économies de 20 000 francs sont dues au fait qu'aucune bourse n'a été octroyée pendant l'exercice.
- iv) Services de conférence :
Les économies de 53 016 francs s'expliquent par le fait que les réunions du Conseil et du Comité consultatif ont été tenues conjointement. De plus, le nombre de jours de réunion du Comité administratif et juridique a été réduit et l'organisation de colloques sur le thème général de l'évolution internationale et des faits nouveaux concernant la protection des obtentions végétales n'a pas eu lieu. Les réunions pour entendre l'avis d'organisations internationales sur des questions particulières ont également été supprimées.
- v) Consultants et experts :
Le dépassement de 126 957 francs résulte des dépenses pour deux consultants qui ont été plus élevées que prévues.
- vi) Publications :
Le dépassement de 47 704 francs est dû principalement aux dépenses liées à la production du disque compact ROM.
- vii) Communication et autres dépenses :
Le dépassement de 58 446 francs provient principalement des dépenses de télécommunications plus élevées que prévues ainsi que des dépenses relatives à une manifestation exceptionnelle à l'occasion du départ d'un fonctionnaire.
- viii) Mobilier et matériel :
Les économies de 20 043 francs s'expliquent par des achats de mobilier et de matériel moins élevés que prévus.
- ix) Fournitures :
Le dépassement de 21 113 francs résulte des dépenses plus élevées que prévues pour le papier, les livres et les abonnements.

Note :

Méthode utilisée pour établir le budget révisé 2000 -2001 : ce budget correspond au budget initial auquel ont été ajoutées les variations de ressources approuvées par les États membres dans le document CC/59/5. En outre , les dépenses estimées ont été réduites en fonction des économies prévues et les recettes ont été augmentées par suite de nouvelles adhésions à la Convention UPOV. La réduction des dépenses estimées ne doit pas être considérée comme une diminution des crédits budgétaires alloués par les États membres au Bureau de l'Union, mais assimilée à la volonté d'évaluer de façon réaliste le niveau des fonds de réserve et de roulement qui pourraient être disponibles à la fin de 2001 (annexe I du document C/35/4).

Dépenses de chaque sous-programme de l'exercice biennal 2000 -2001
(en milliers de francs)

Sous-programme	UV.01	UV.02	UV.03	UV.04	UV.05	UV.06	UV.07	Total
Dépenses de personnel	199	199	932	506	733	627	-	3196
Missions de fonctionnaires	-	-	97	225	90	-	-	412
Participation de fonct. nationaux/conférenciers	-	-	-	75	27	-	-	102
Bourses	-	-	-	-	-	-	-	-
Services de conférence	49	39	34	3	22	-	-	147
Consultants/experts	24	24	114	66	112	77	-	417
Publications	-	-	2	-	-	29	67	98
Autres services contractuels	-	-	24	-	-	70	119	213
Locaux/entretien	-	-	-	-	-	-	194	194
Communications et autres dépenses	-	1	-	1	-	3	1653	1658
Mobilier et matériel	-	-	-	-	-	-	30	30
Fournitures	-	-	-	-	-	-	37	37
Total	272	263	1203	876	984	806	2100	6504

- UV.01 Organes directeur sdel'UPOV -Conseil et Comité consultatif
 UV.02 Développement progressif du droit international et pratiques administratives en ce qui concerne la protection des obtentions végétales
 UV.03 Renforcement, sur le plan technique, du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV et suivi des techniques émergentes
 UV.04 Coopération avec le gouvernement d'États membres ou d'États non membres, avec des organisations intergouvernementales (OIG), notamment l'OMPI, et avec des organisations non gouvernementales (ONG), en ce qui concerne des questions intéressant l'UPOV
 UV.05 Assistance technique
 UV.06 Communication externe et internationale et relations publiques
 UV.07 Services d'appui administratif

Plan des ressources de l'exercice biennal 2000 -2001

	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires*				Total des ressources	
	Budget révisé	Comptes	Fonds de dépôt		Accord de coopération UPOV/OMPI		Budget révisé	Comptes
	Budget révisé	Comptes	Budget révisé	Comptes	Budget révisé	Comptes	Budget révisé	Comptes
Dépenses	5987000	6505971	350000	324137	261000	207120	6598000	7037228
Recettes	6188000	6174479	350000	158665	261000	207120	6799000	6540264
Ajustements (remboursements)	-	-	-	(49410)	-	-	-	(49410)
+ / (-) Transfert du/vers solde fonds	(201000)	331492	-	214882	-	-	(201000)	546374
Montant total des ressources	5987000	6505971	350000	324137	261000	207120	6598000	7037228

* Les ressources extrabudgétaires comprennent les fonds de dépôt qui font partie intégrale des comptes de l'UPOV ainsi que l'accord de coopération entre l'UPOV et l'OMPI dont la comptabilité est tenue dans les livres de l'OMPI (programme 01.6.077 "Coopération et coordination avec l'UPOV pour la dissémination d'information de protection de la propriété intellectuelle des innovations relatives aux plantes et l'implémentation de l'article 27.3 b) de l'Accord sur les ADPIC" dans le budget de l'OMPI 2000 -2001).

ANNEXEA.2

Bilanau31décembre2001

ACTIF		PASSIF	
Liquidités	2584721	Créanciers	1054830
		Fondsdedépôt	46770
		Comptetransitoirepassif	17284
Débiteurs	143321	Fondsderéserve	
		Reportdu31décembre	
		1999	1504813
		Excédentdedépenses	
		2000-2001	<u>(331492)</u> 1173321
	<hr/>	Fondsderoulement	<u>435837</u>
	<u>2728042</u>		<u>2728042</u>

ANNEXE A.3

Contributions des États membres

États membres	Unités de contribution	Contribution payable en janvier 2000	Contribution payable en janvier 2001	Date d'appartenance UPOV
Afrique du Sud	1	53641	53641	6/11/1977
Allemagne	5	268205	268205	10/8/1968
Argentine	0.5	26820	26820	25/12/1994
Australie	1	53641	53641	1/3/1989
Autriche	1.5	80462	80462	14/7/1994
Belgique	1.5	80462	80462	5/12/1976
Bolivie	0.2	10728	10728	21/5/1999
Bésil	0.25	13410	13410	23/5/1999
Bulgarie	0.2	10728	10728	24/4/1998
Canada	1	53641	53641	4/3/1991
Chili	0.2	10728	10728	5/1/1996
Chine	0.5	28820	26820	23/4/1999
Colombie	0.2	10728	10728	13/9/1996
Danemark	1.5	80462	80462	6/10/1968
Équateur	0.2	10728	10728	8/8/1997
Espagne	1.5	80462	80462	18/5/1980
Estonie	0.2	-	10728	24/9/2000
États Unis d'Amérique	5	268205	268205	8/11/1981
Fédération de Russie	0.5	26820	26820	24/4/1998
Finlande	1	53641	53641	16/4/1993
France	5	268205	268205	3/10/1971
Hongrie	0.5	26820	26820	16/4/1983
Irlande	1	53641	53641	8/11/1981
Israël	0.5	26820	26820	12/12/1979
Italie	2	107282	107282	1/7/1977
Japon	5	268205	268205	3/9/1982
Kenya	0.2	10728	10728	13/5/1999
Kirghizistan	0.2	-	10728	26/6/2000
Mexique	0.75	40231	40231	9/8/1997
Norvège	1	53641	53641	13/9/1993
Nouvelle-Zélande	1	53641	53641	8/11/1981
Panama	0.2	10728	10728	23/5/1999
Paraguay	0.2	10728	10728	8/2/1997
Pays-Bas	3	160923	160923	10/8/1968
Pologne	0.5	26820	26820	11/11/1989
Portugal	0.5	26820	26820	14/10/1995
République de Moldova	0.2	10728	10728	28/10/1998
République tchèque	0.5	26820	26820	1/1/1993
Royaume-Uni	5	268205	268205	10/8/1968
Slovaquie	0.5	26820	26820	1/1/1993
Slovénie	0.2	10728	10728	29/7/1999
Suède	1.5	80462	80462	17/12/1971

/...

Étatsmembres	Unitésde Contribution	Contributionpayable enjanvier 2000	Contributionpayable enjanvier 2001	Dateappartenance UPOV
Suisse	1.5	80462	80462	10/7/1977
Trinité-et-Tobago	0.2	10728	10728	30/1/1998
Ukraine	0.5	26820	26820	3/11/1995
Uruguay	<u>0.2</u>	<u>10728</u>	<u>10728</u>	13/11/1994
	<u>54.8</u>	<u>2918066</u>	<u>2939522</u>	

46Étatsmembres(dont44contributeurspourl'année2000et46pourl'année2001)

Croatie*	1/9/2001
Nicaragua*	6/9/2001
Roumanie*	16/3/2001

49Étatsmembres(au31/12/2001)

* Contributionpayableàpartirdejanvier2002.

ANNEXE A.4

Comparaison des recettes et des dépenses
de l'exercice biennal 1998-1999 et de l'exercice biennal 2000-2001

	<u>Exercice biennal</u> <u>1998-1999</u>	<u>Exercice biennal</u> <u>2000-2001</u>
RECETTES		
Contributions	5610844	5857588
Publications	62879	61940
Autres recettes	<u>243545</u>	<u>254951</u>
Total des recettes	<u>5917268</u>	<u>6174479</u>
DEPENSES		
Dépenses de personnel	3131230	3196400
Missions de fonctionnaires	356407	412174
Participation de fonctionnaires nationaux et conférenciers	42436	102292
Services de conférence	140325	146984
Consultants et experts	167059	416957
Publications	30914	97704
Autres services contractuels	236258	213463
Locaux et entretien	163536	194481
Communication et autres dépenses	1533483	1658446
Mobilier et matériel	76213	29957
Fournitures	<u>16187</u>	<u>37113</u>
Total des dépenses	5894048	6505971
RESULTAT		
Excédent de recettes viré au fonds de réserve	<u>23220</u>	
Excédent de dépenses prélevé sur le fonds de réserve		<u>(331492)</u>
	<u>5917268</u>	<u>6174479</u>

ANNEXE A.5

Montants des contributions dues au 31 décembre 2001

<u>État membre *</u>	<u>Pasd'arriérés/Année(s) d'arriérés</u>	<u>Montant d'arriérés francs</u>
Afrique du Sud	Pasd'arriérés	
Allemagne	Pasd'arriérés	
Argentine	Pasd'arriérés	
Australie	Pasd'arriérés	
Autriche	Pasd'arriérés	
Belgique	Pasd'arriérés	
Bolivie	Pasd'arriérés	
Brésil	Pasd'arriérés	
Bulgarie	Pasd'arriérés	
Canada	Pasd'arriérés	
Chili	Pasd'arriérés	
Chine	Pasd'arriérés	
Colombie	Pasd'arriérés	
Danemark	Pasd'arriérés	
Équateur	Pasd'arriérés	
Espagne	Pasd'arriérés	
Estonie	Pasd'arriérés	
États Unis d'Amérique	Pasd'arriérés	
Fédération de Russie	Pasd'arriérés	
Finlande	Pasd'arriérés	
France	Pasd'arriérés	
Hongrie	Pasd'arriérés	
Irlande	Pasd'arriérés	
Israël	Pasd'arriérés	
Italie	Pasd'arriérés	
Japon	Pasd'arriérés	
Kenya	Pasd'arriérés	
Kirghizistan	Pasd'arriérés	
Mexique	Pasd'arriérés	
Norvège	Pasd'arriérés	
Nouvelle-Zélande	Pasd'arriérés	
Panama	Pasd'arriérés	
Paraguay	Pasd'arriérés	
Pays-Bas	Pasd'arriérés	
Pologne	Pasd'arriérés	
Portugal	Pasd'arriérés	
République de Moldova	Contribution 2001	10728
République tchèque	Pasd'arriérés	
Royaume-Uni	Pasd'arriérés	
Slovaquie	Pasd'arriérés	
Slovénie	Pasd'arriérés	
Suède	Pasd'arriérés	
Suisse	Pasd'arriérés	
Trinité-et-Tobago	Pasd'arriérés	
Ukraine	Contribution 1997(solde)	19540
	Contribution 1998	26820
	Contribution 1999	26820
	Contribution 2000	26820
	Contribution 2001	<u>26820</u>
		126820
Uruguay	Pasd'arriérés	
	Total	137548

* Seulement les États membres qui ont contribué pour les années 2000 et 2001, ou pour l'année 2001, figurent sur cette liste.

année 2001, figurent sur cette

ANNEXE A.6

Comparaison du bilan au 31 décembre 1999
avec le bilan au 31 décembre 2001

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 2001</u>
ACTIF		
<u>Liquidités</u>		
UBSS.A., comptes courants	524754	753038
Confédérations suisse, fonds de roulement placement	419585 1233489	435837 1395846
<u>Comptes débiteurs</u>		
Contributions et fonds de roulement à recouvrer	404011	137548
Débiteurs divers	<u>823</u>	<u>5773</u>
	<u>2582662</u>	<u>2728042</u>
PASSIF		
<u>Comptes créditeurs</u>		
Contributions et fonds de roulement reçus d'avance	106782	207693
Créanciers divers	145781	847137
<u>Fonds de dépôt</u>	261653	46770
<u>Compte transitoire passif</u>	2998	17284
<u>Provision à la réserve pour frais de cessation de service *</u>	141050	-
<u>Fonds de réserve</u>	1504813	1173321
<u>Fonds de roulement</u>	<u>419585</u>	<u>435837</u>
	<u>2582662</u>	<u>2728042</u>

* La provision a été utilisée conformément à son objet pour payer les sommes dues aux fonctionnaires qui ont cessé leur activité au cours du biennium. Il n'est pas prévu de nouveau financement de cette réserve ni dans le budget pour l'exercice 2000 -2001, ni dans celui pour l'exercice 2002 -2003.

ANNEXE A.7
Fonds extrabudgétaires

FONDS DE DEPOT, GOUVERNEMENT JAPONAIS

Soldereportédel'exercicebiennalprécédent		148950
<u>Fondsreçus</u> (29janvier2001)	148832	
Intérêtsbancaires	<u>5079</u>	153911
<u>Dépenses:</u>		
Séminaires/coursurlaprotectiondesobtentionsvégétales		
Manille,Philippines(ycomprismissionconsultativeInde,		
Malaisie,Singapour)(février2000)	14939	
Colombo,SriLanka(avril2000)	16089	
Tsukuba,Japon(mai2000)	51547	
Djakarta,Indonésie(ycomprismissionconsultativeThaïlande)		
(août2000)	25053	
Tokyo,Japon(octobre -novembre2000)	12960	
Beijing,Chine(juillet2001)	85160	
Missionconsultative,Rép.dém.populairelao,VietNam(janvier		
février2001)	9113	
Formation,fonctionnairedel'officenationalthaïlandais	4912	
Fraisdivers	<u>6856</u>	
	<u>226629</u>	
Fraisadministratifs(13%surcesdépenses)	<u>29462</u>	<u>(256091)</u>
Fondsdisponiblesau31décembre2001		<u>46770</u>

FONDS DE DEPOT ADMINISTRATION STRATEUR AUXILIAIRE, GOUVERNEMENT JAPONAIS

Soldereportédel'exercicebiennalprécédent		111926
<u>Dépenses:</u>		
Traitementsetindemnités,fraisdémision,réserve		
pourfraisdecessationdeservice,etc.	57653	
Fraisadministratifs(12%surcesdépenses)	<u>6918</u>	(64571)
RemboursementauGouvernementjaponais		<u>(47355)</u>
Fondsdisponiblesau31décembre2001		-

FONDS DE DÉPÔT, GOUVERNEMENT DE LA RÉP. DE CORÉE

Soldereportédel'exercicebiennalprécédent		-
<u>Fondsreçus</u> (16septembre2000)		4725
<u>Dépenses :</u>		
Stage d'unfonctionnairenationalauprèsdel'UPOV(fraisdémision)		(3475)
RemboursementauGouvernementde laRép.deCorée		<u>(1250)</u>
Fondsdisponiblesau31décembre2001		-

FONDS DE DEPOT, GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Soldereportédel'exercicebiennalprécédent		776
Intérêtsbancaires		29
RemboursementauGouvernementfrançais		<u>(805)</u>
Fondsdisponiblesau31décembre2001		-

ANNEXE A.8

Comparatif 1

Relevé des recettes et des dépenses
et évolution des fonds de réserve et de roulement

pour la période de septennat le 31 décembre 2001
(Exprimé en millions de francs suisses)

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'administration générale</u> <u>(et fonds associés)</u>	
	<u>Total</u>	
	<u>Période</u> 2000-01	<u>Période</u> 1998-99
RECETTES		
Contributions	5858	5611
Autres/divers recettes		
Recettes d'exploitation	98	121
Fonds reçus selon accords inter-organisations	13	18
Intérêts bancaires	205	156
Différence de change	-	-
Autres/divers	-	11
TOTAL DES RECETTES	6174	5917
DÉPENSES	6506	5894
TOTAL DES DÉPENSES	6506	5894
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(331)	23
Transferts au fonds de réserve	-	23
Transferts du fonds de réserve	(331)	-
Transferts au fonds de roulement	16	21
Autres ajustements	-	-
Fonds de réserve et de roulement en début d'exercice	1924	1880
SOLDES DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	1609	1924

ANNEXE A.9

Comparatif 2

Relevé des actifs, passifs, fonds de réserve et de roulement

au 31 décembre 2001
(Exprimé en millions de francs suisses)

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'administration générale (et fonds associés)</u>	
	<u>Total</u>	
	<u>Période</u> 2000-01	<u>Période</u> 1998-99
ACTIFS		
Liquidités et dépôts à terme	2585	2178
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recevoir des États membres	137	404
Autres	6	1
Autres actifs		
Terrains et constructions		
TOTAL DES ACTIFS	2728	2583
PASSIFS		
Contributions reçues d'avance	208	107
Engagements non réglés	17	3
Comptes créanciers		
Soldes des fonds inter-organisations	890	403
Autres	4	4
Autres fonds et comptes spéciaux	-	141
TOTAL DES PASSIFS	1119	659
FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT		
Fonds de Réserve en fin de période	1173	1505
Fonds de roulement en fin de période	436	420
TOTAL DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	1609	1925
TOTAL DES PASSIFS, FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	2728	2583

ANNEXE A.10

Comparatif 3

Évolution des mouvements de trésorerie

au 31 décembre 2001
(Exprimé en milliers de francs suisses)

	Période 2000-01	Période 1998-99
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(332)	23
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	267	(377)
(Augmentation) diminution d'autres comptes débiteurs	(5)	-
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus d'avance	101	38
Augmentation (diminution) d'engagements non réglés	14	2
Augmentation (diminution) des comptes créanciers	-	(17)
moins: intérêts financiers perçus	(205)	(156)
plus: frais financiers	4	2
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(156)	(485)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT DE PLACEMENTS ET FINANCEMENTS		
(Augmentation) diminution du solde débiteur à recevoir d'inter-fonds*	-	-
Augmentation (diminution) du solde créditeur d'inter-fonds*	487	(62)
Augmentation (diminution) des soldes sur les fonds et comptes spéciaux	(125)	46
plus: intérêts financiers perçus	205	156
moins: frais financiers	(4)	(2)
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DE PLACEMENTS ET FINANCEMENTS	563	138
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE EN LIQUIDITÉ ET DÉPÔTS À TERME	407	(347)
LIQUIDITÉ ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	2178	2525
LIQUIDITÉ ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE	2585	2178

[L'annexe B suit]

* Entre les diverses entités comptables gérées par l'OMPI.

C/36/4

ANNEXE B

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE**

Exercice biennal 2000 - 2001

Rapport du Vérificateur des comptes
au Conseil

*Noen reg. 2037/944.00.27/00
hejai/nede*

Berne, le 28 juin 2002

GENERALITES

Mandat

1. S'appuyant sur l'article 25 de la Convention internationale du 2 décembre 1961 révisée en 1978 et en 1991, le Conseil de l'Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV), lors de sa trente-troisième session ordinaire, le 20 octobre 1999 à Genève, a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes jusqu'à l'année 2003 incluse (paragraphe 34 du document C/33/18).
2. Le Gouvernement suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances, le mandat de vérification des comptes de l'UPOV. J'ai chargé plusieurs collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des finances de procéder à des révisions intermédiaires en cours de période et, au mois de mai 2002, à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2001, ainsi que du Bureau international, à Genève.

Réglementation financière

3. Outre les dispositions pertinentes des différentes Conventions, la période biennale 2000-2001 a été régie par les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'exécution du Bureau international de l'OMPI, ainsi que par les dispositions appropriées du budget approuvé par l'Organe directeur lors de sa trente-troisième session ordinaire, le 20 octobre 1999 à Genève (paragraphe 31 du document C/33/18) et qui a été révisé lors de la trente-cinquième session ordinaire qui s'est tenue à Genève le 25 octobre 2001 (C/35/4).

Informations reçues

4. Je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'obligance avec laquelle M. P. Favatier, Directeur de la division des finances de l'OMPI, responsable de la tenue des comptes de l'UPOV, et ses collaborateurs, ont fourni tous les renseignements et documents utiles à l'accomplissement du mandat.

Nature et étendue de la vérification

5. Les contrôles ont porté sur les mouvements de l'exercice 2000-2001 des comptes de produits et de charges, sur les états financiers ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 2001. Les examens ont été effectués dans le respect des normes et principes généraux admis en matière de vérification des comptes. Les révisions furent opérées en même temps que celles de l'OMPI et des Unions qu'elle administre étant donné que les procédures de paiement, d'enregistrement et de contrôle interne sont identiques.
6. Les observations, de moindre importance, relevées lors de la vérification des comptes ont été discutées avec les responsables et n'appellent pas de commentaires particuliers.

BUDGET ET COMPTES 2000 - 2001

Budget de l'exercice

7. Un budget initial de l'exercice biennal 2000 - 2001 a été adopté par le Conseil lors de la trente-troisième session ordinaire, le 20 octobre 1999 à Genève (paragraphe 31 du document C/33/18). Il a été révisé lors de la trente -cinquième session ordinaire qui s'est tenue à Genève le 25 octobre 2001 (C/35/4). Le résultat du budget révisé se présente de la manière suivante

	<u>Fr.</u>
-Produits	6'188'000
-Charges	<u>5'987'000</u>
-Excédent de produits viré au Fonds de réserve	<u>201'000</u>

Résultat de l'exercice

8. Le résultat des comptes de l'exercice biennal 2000 - 2001 se présente de la manière suivante:

	<u>Fr.</u>
-Produits	6'174'479
-Charges	<u>6'505'971</u>
-Excédent de charges prélevé du Fonds de réserve	<u>-331'492</u>

Produits et charges

9. Les chiffres des produits et des charges de l'exercice 2000 - 2001, qui ont fait l'objet de vérifications, figurent aux pages 7 et 79 du Rapport financier de l'UPOV (document UPOV/INT./27) et concordent avec ceux qui ressortent de la comptabilité. Les charges comprennent, entre autres choses, le montant de 1'613'003 francs qui correspond à la participation de l'UPOV pour les services fournis par l'OMPI durant l'exercice sous revue, conformément à l'article 2 de l'Accord du 26 novembre 1982 entre l'OMPI et l'UPOV.
10. Les charges de l'exercice font ressortir un dépassement global par rapport au budget de 518'971 francs, soit 8,6% (économie en 1998 - 1999: 4,98%). Pour plus de détails à ce sujet, je renvoie aux Notes du Rapport financier de l'UPOV concernant les variations principales entre le budget et les comptes.

Bilan au 31 décembre 2001

11. Au 31 décembre 2001 le total du bilan de l'UPOV s'élève à 2'728'042 francs.
12. Le bilan qui a été vérifié figure à la page 79 du Rapport financier de l'UPOV (document UPOV/INT./27)
13. Sous le poste Fonds de dépôt du passif du bilan figure le montant de 46'770 francs qui représente la position nette de l'Union envers des tiers, soit les contributions versées à l'Union par les bailleurs de fonds de déduction faite des dépenses accumulées des projets en cours d'exécution.

Clés de répartition des dépenses

14. Le Conseil de l'UPOV approuve le budget qui présente les charges selon leur nature, y compris les dépenses communes. L'Assemblée des États membres de l'OMPI a approuvé le budget 2000 -2001 lors de sa trente -quatrième session, le 29 septembre 1999. Ce budget comprend dans son annexe 6 les clés de répartition applicables également à l'UPOV (voir documents A/34/2 -WO/BC/1/2. Dans ces documents et dans le budget de l'UPOV, les dépenses communes imputables à l'UPOV atteignent un montant de 1,614 million de francs. Lors de la trente -sixième session, le 3 octobre 2001 l'Assemblée des États membres de l'OMPI a approuvé un programme et budget révisé 2000-2001 (document A/36/15). Dans ce dernier document, les dépenses communes imputables à l'UPOV sont restées au montant fixé préalablement de 1,614 million de francs.
15. Selon l'article 4 de son Règlement financier, le Bureau international de l'OMPI a la possibilité de virer des crédits d'un programme à un autre durant l'exercice biennal. De même, dans le cadre de la flexibilité budgétaire, le Directeur général de l'OMPI peut rectifier le budget biennal des systèmes mondiaux de protection selon des formules basées sur l'augmentation ou la diminution imprévue de la charge de travail et des besoins en personnel. Cette flexibilité a une influence directe sur les dépenses communes des différents programmes dont une partie des dépenses est mise à la charge de l'UPOV.
16. L'UPOV participe également aux recettes de l'OMPI. Pour ces dernières, les clés de répartition entre l'OMPI et l'UPOV ne sont pas définies dans le budget. Par conséquent, pour l'exercice sous revue, elles ont dû être adaptées sur la base des clés de répartition des dépenses.

Provisionpourfraisdecessationdeservice

17. Au 31 décembre 1999, 141'049 fr. 95 avaient été cumulés dans la Provision pour frais de cessation de service. Ce montant a été utilisé durant l'exercice 2000 - 2001. Il n'apas été constitué de nouvelles provisions.

Recommandation: Par mesure de prudence, j'invite le Conseil à constituer une provision pour cessation de services alimentée de façon identique à celle de l'OMPI, c'est-à-dire par des versements mensuels calculés en % de la masse salariale de l'UPOV.

CONCLUSIONS

18. A la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes (annexe au Règlement financier de l'OMPI).

K. Grüter

Directeur du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE

(Vérificateur des comptes)

Annexe:

Opinion de vérification

Annexe à 2037/944.00.1.27/00

OPINION DE VÉRIFICATION

J'ai vérifié les états financiers présentés aux pages 7, 79 et 80 du Rapport de gestion financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), document UPOV/INT./27, pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. L'établissement de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

Conformément au Règlement financier de l'UPOV qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement de l'OMPI, j'ai effectué ma vérification conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs extérieurs des Nations Unies, des Institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que les résultats des opérations et mouvements du fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'UPOV qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2000 - 2001 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'UPOV que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délégués de l'Union.

Conformément à l'article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'UPOV, document daté du 28 juin 2002.

Berne, le 28 juin 2002



K. Grüter

Directeur du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE
(Vérificateur des comptes)

[Fin de l'annexe B du document]